

Nouveau Centre de Vie Paroissiale

Paroisse de Montigny – Voisins

Programme Général et Fonctionnel

Version de concertation du 20 avril 2015

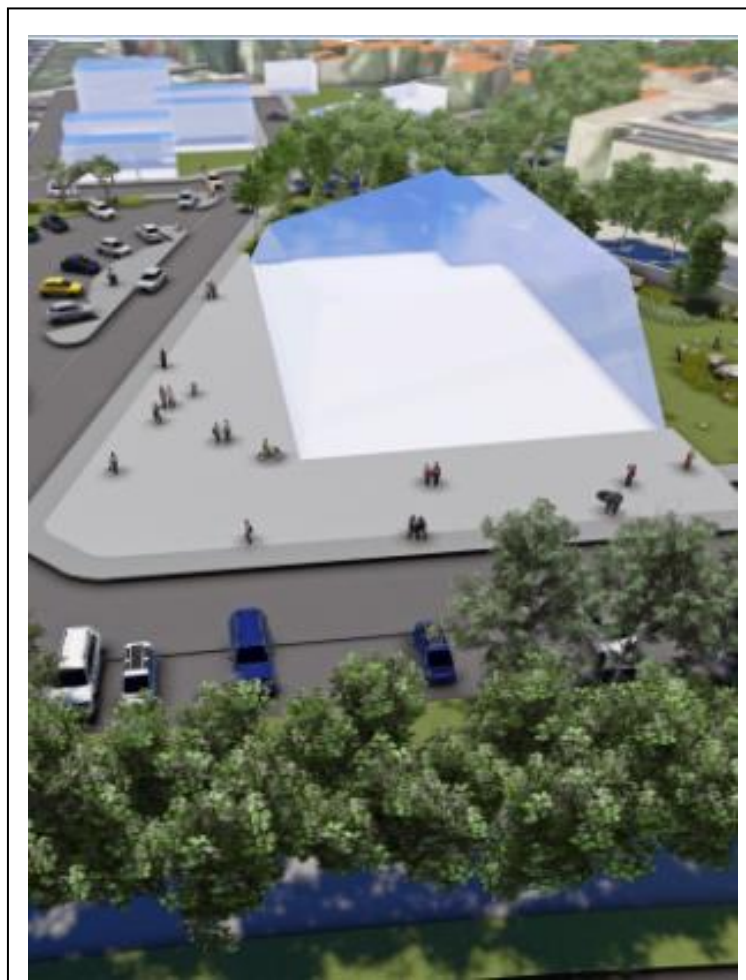


Table des matières

1. SITUATION	4
1.1. UNE PAROISSE RECENTE	4
1.2. UN TERRAIN VIERGE	4
1.3. UNE POPULATION EN RENOUVELLEMENT.....	5
2. LE PROJET	6
2.1. LES INTERVENANTS	6
2.2. L'ENJEU.....	6
2.2.1. <i>Une église au cœur de la foi.....</i>	6
2.2.2. <i>Un centre au cœur de la vie paroissiale.....</i>	6
2.3. LES EXIGENCES.....	6
3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT.....	7
3.1. CONSTITUTION DU CENTRE DE VIE PAROISSIALE.....	7
3.2. ACCES AU SITE.....	7
3.3. SCHEMA FONCTIONNEL GENERAL.....	7
3.4. HORAIRES DU SITE.....	7
3.5. GESTION DES ACCES	7
3.6. GESTION DES FLUX D'ENTREE.....	8
3.7. DESCRIPTIF FONCTIONNEL.....	8
3.7.1. <i>Le narthex – entrée « accès n°1 »</i>	8
3.7.2. <i>L'église.....</i>	8
3.7.3. <i>L'accueil</i>	8
3.7.4. <i>Le centre de formation et d'animation.....</i>	8
3.7.5. <i>Le centre administratif.....</i>	9
3.7.6. <i>Logement des prêtres</i>	9
3.7.7. <i>Remarque sur le mobilier du centre de formation et d'animation</i>	9
3.7.8. <i>Remarque sur l'équipement informatique.....</i>	9
3.7.9. <i>Remarque sur le contrôle d'accès et sur la sécurité</i>	9
4. PROGRAMME LITURGIQUE.....	10
4.1. CELEBRER EN GRANDE ASSEMBLEE	10
4.2. ACCUEILLIR LARGEMENT	10
4.2.1. <i>Une église accueillante pour les familles.....</i>	10
4.2.2. <i>Une église ouverte aux « chercheurs de Dieu ».....</i>	11
4.3. L'EGLISE, « UN LIEN ENTRE L'HOMME ET DIEU ».....	11
4.3.1. <i>Une église « tente de la rencontre » visible de tous.....</i>	11
4.3.2. <i>Une église, porte d'entrée à la vie de l'Esprit : lieu du baptême.....</i>	12
4.4. AU CŒUR DE L'EGLISE, L'EUCCHARISTIE	12
4.4.1. <i>L'ambon.....</i>	13
4.4.2. <i>L'autel.....</i>	13
4.4.3. <i>Le siège de présidence</i>	13
4.4.4. <i>Le tabernacle.....</i>	13
4.5. MENAGER DES CHEMINS INTERIEURS VERS DIEU.....	14
4.5.1. <i>Prière intime - oratoire</i>	14
4.5.2. <i>Sacrement de réconciliation - confessionnal.....</i>	14
5. SYNTHESE DES LOCAUX	15
5.1. NARTHEX	15
5.2. EGLISE.....	15
5.3. ACCUEIL.....	15
5.4. CENTRE DE FORMATION ET D'ANIMATION	15

5.5. CENTRE ADMINISTRATIF	15
5.6. LOGEMENT DES PRETRES	16
6. AUTRES ELEMENTS	16
6.1. PARKING	16
6.2. COUT ESTIME DU PROJET	16

Table des illustrations

FIGURE 1 : LES PAROISSES DE MONTIGNY-VOISINS ET MONTIGNY-GUYANCOURT	4
FIGURE 2 : LA ZAC DE LA REMISE	4
FIGURE 3 : L'EMPLACEMENT POSSIBLE.....	5
FIGURE 4 : CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE LA PAROISSE DE MONTIGNY-VOISINS EN 2014	5
FIGURE 5 : SCHEMA FONCTIONNEL	7

1. Situation

1.1. Une paroisse récente

La paroisse occupe un territoire comportant la commune de Voisins-le-Bretonneux et la partie sud de la commune de Montigny-le-Bretonneux, délimitée au nord par l'avenue de l'Europe. Cet ensemble représente environ 32.000 habitants logés de façon assez équilibrée en maisons et en immeubles. La proportion de catholiques pratiquants est supérieure à la moyenne nationale. Elle est de l'ordre de 4,5%.

Jusqu'en 2003, il existait 2 paroisses distinctes : une à Montigny-le-Bretonneux et une à Voisins-le-Bretonneux. La communauté paroissiale est donc relativement récente. Cette fusion répondait à une orientation nouvelle pour le doyenné de Saint Quentin-en-Yvelines.

Des racines historiques de la paroisse il reste les deux églises paroissiales des anciens villages de Voisins et Montigny, Notre-Dame-en-sa-Nativité et Saint-Martin. De moins de 200 places, elles se signalent par leur simplicité d'églises de campagne qui les rendent chères aux yeux de nombreux habitants, fidèles pratiquants ou non. La paroisse bénéficie aussi d'un troisième lieu de culte, Saint-Pierre-du-Lac, conçu comme une église de quartier et terminé en 1996 avant la réunion des paroisses : le fort investissement des paroissiens de Montigny demeure vivant dans les témoignages des acteurs de cette construction. Mais ces trois lieux de culte s'avèrent de capacité insuffisante pour la taille actuelle de la communauté, et aucun ne lui permet notamment de se rassembler.

Pour l'avenir, les églises anciennes de Notre-Dame et Saint-Martin ont vocation à demeurer des lieux de prière régulière. L'église du nouveau centre de vie paroissiale est en revanche appelée à s'inscrire dans la suite de l'église Saint-Pierre-du-Lac, qui ne demeurera donc pas en fonction, dans la logique d'une famille qui change de foyer pour pouvoir s'agrandir.

1.2. Un terrain vierge

Le nouveau centre de vie paroissiale s'insérera dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), Ville Nouvelle

programmée en 1965, et qui s'est développée surtout à partir des années 1980.

D'ambitieux projets architecturaux, comme celui créé par l'architecte Ricardo Bofill à proximité du quartier de la Remise ont été réalisés. Actuellement, Saint-Quentin renforce sa qualité architecturale en se dotant d'édifices d'envergure comme le Vélodrome national, ou les différents bâtiments de l'Université de Versailles-Saint-Quentin.

Les 3 villes de Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt sont aujourd'hui réparties sur 2 paroisses, la paroisse de Montigny-Voisins au sud et la paroisse de Montigny-Guyancourt au nord.

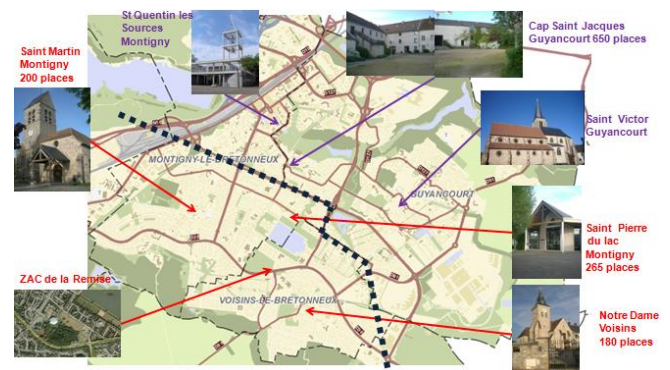


Figure 1 : Les paroisses de Montigny-Voisins et Montigny-Guyancourt

Situé à un carrefour routier, (croisement ouest CD36 - CD91) le bâtiment sera érigé sur un terrain actuellement vierge, au cœur d'un nouveau quartier de 10 ha, la Remise, faisant l'objet d'une programmation concertée (ZAC).



Figure 2 : La ZAC de la Remise

Le positionnement du Centre de Vie Paroissiale est en cours de discussion avec la CASQY. La paroisse préférerait qu'il soit positionné à l'entrée sud-est de la zone nord de la ZAC de la Remise indiquée en rouge sur la photo aérienne figure 3.



Figure 3 : L'emplacement possible

Au centre de la paroisse, à égale distance des différents lieux de culte actuels, le nouveau centre de vie paroissiale verra converger la communauté chrétienne.

1.3. Une population en renouvellement

Construisant pour des décennies, il est important de prendre en compte les cycles de vie et la typologie des paroissiens.

Les villes de Voisins et de Montigny ont fait partie de la Ville Nouvelle il y a quarante ans avec à l'origine une moyenne d'âge de la population très jeune. Actuellement, la population de la communauté d'agglomération vieillit et diminue. Les nombreux arrivants des années 80 et 90 ont vu leurs enfants grandir et quitter le foyer pour des études tout d'abord, puis pour fonder eux-mêmes des familles. Les maisons acquises à cette période sont encore majoritairement la propriété de leurs premiers occupants proches de la retraite si ce n'est déjà à la retraite. L'accélération perçue dans la vente de ces maisons au profit de familles plus jeunes avec des jeunes enfants est indiscutable.

Aujourd'hui, ces villes entrent donc dans la maturité avec une répartition plus équilibrée entre les âges tout en attirant encore les familles avec des enfants jeunes. Il est à prévoir que le nouveau

quartier de la Remise avec plus de 400 logements amènera également une population plus jeune.

Cette dynamique inspire la volonté exprimée par l'évêque et la paroisse de la création de ce nouveau centre de vie paroissiale.

Le tableau ci-dessous donne quelques éléments chiffrés relatifs à la pratique de la religion catholique sur cette paroisse :

élément	nombre
Paroissiens pratiquant chaque dimanche	1.200
Paroissiens pratiquant pour les fêtes	3.000
Enfants catéchisés	350
Baptêmes bébés et enfants (par an)	120
Premières communions (par an)	110
Funérailles (par an)	65
Mariages (par an)	30

Figure 4 : chiffres caractéristiques de la paroisse de Montigny-Voisins en 2014

2. Le projet

2.1. Les intervenants

Le **Maître d'ouvrage** du projet est l'**Association Diocésaine de Versailles**¹ (ADV) représentée par l'économiste diocésain, monsieur Hervé Giaume.

L'**Utilisateur** est la **Paroisse de Montigny-Voisins**² représentée par le curé de la paroisse, le père Bruno Valentin.

Pour suivre le projet, le père Bruno Valentin est assisté par une équipe dédiée de paroissiens sous la responsabilité de monsieur Frédéric Burnier.

2.2. L'enjeu

L'enjeu du projet est de réaliser un bâtiment qui permette à la communauté paroissiale de Montigny-Voisins de se rassembler, afin de :

- pratiquer sa foi, de manière personnelle et communautaire : « **une église au cœur de la foi** » ;
- se réunir pour se former ou tout simplement se retrouver et accueillir toute personne qui se présente : « **un centre au cœur de la vie paroissiale** ».

2.2.1. Une église au cœur de la foi

Concevoir le cœur de vie de la paroisse suppose d'imaginer un bâtiment signifiant l'union entre Dieu et l'Homme, créant l'union des hommes entre eux³. Ce signe devra être reconnu de tous, croyants ou non-croyants, par sa réelle valeur esthétique et architecturale.

Le pari sera réussi si le bâtiment permet au croyant de devenir lui-même davantage temple de l'Esprit, et à l'incroyant d'avoir envie de pousser la porte de l'église pour approcher de ce dont il ignore encore l'existence.

Les objectifs propres à la partie « église » du projet sont donc :

- s'adapter à des **assemblées de taille variable**, de 50 à 800 personnes ;
- Être **accueillante aux familles**, et la diversité des générations ;
- Être **ouverte et accessible** aux « chercheurs de Dieu ».

2.2.2. Un centre au cœur de la vie paroissiale

Il s'agit, pour la paroisse, d'articuler autour d'une église « à sa taille » l'ensemble des locaux nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ils permettront :

- **De mieux accueillir**, dans un esprit fraternel et solidaire ;
- de **se réunir facilement**, pour se former, s'informer, se cultiver ou se rencontrer ;
- de centraliser **l'administration de la paroisse** au travers des différents services ;
- ainsi que **de loger** les prêtres.

2.3. Les exigences

Les exigences pour le projet sont de deux types :

- Celles relatives à la pratique religieuse. Il s'agit de déployer pleinement, dès sa conception, le sens liturgique du bâtiment-église dans le respect des exigences de l'Eglise Catholique. L'objet du présent programme est de préciser ces exigences.
- Celles relatives à l'implantation sur le terrain de la Remise. Il s'agit de satisfaire aux exigences d'urbanisme (PLU) et architecturales qui seront établies dans le cahier des charges de la ZAC par la CASQY.

¹ Association Diocésaine de Versailles
16, rue Monseigneur Gibier - 78000 Versailles

² Paroisse de Montigny-Voisins
5 rue St Martin - 78180 Montigny le Bretonneux

³ Cf. Concile Vatican II, *Lumen Gentium* n°1

3. Principes de fonctionnement

3.1. Constitution du centre de vie paroissiale

Le centre de vie paroissiale est un ensemble de locaux destiné à assurer le fonctionnement de la paroisse de Montigny-Voisins.

Il est composé de plusieurs entités ayant des fonctions différentes et dont les noms sont donnés ci-dessous pour une meilleure compréhension de ce document :

- L'église est le cœur liturgique du centre de vie paroissiale ;
- Le narthex est le lieu d'entrée normal du centre, à la fois véritable narthex vers l'église et lieu de transit vers les autres locaux ;
- L'accueil permet aux prêtres et aux responsables de service de recevoir les visiteurs en fonction de leur demande ;
- Le centre de formation et d'animation regroupe l'ensemble des salles de réunion pouvant accueillir des groupes de taille variable en fonction des besoins, pour des activités de formation jusqu'à des activités plus festives telles qu'un repas paroissial ;
- Le centre administratif comporte les locaux administratifs de la paroisse, des bureaux pour les services et des locaux de rangement ;
- Un espace pour le logement des prêtres complétera l'ensemble.

3.2. Accès au site

Le bâtiment est caractérisé par une grande entrée qui donne sur le parvis.

Cette grande entrée, dénommée « Accès n°1 », donne sur le narthex. Cette entrée est compatible avec un flux massif de paroissiens lors des grandes assemblées.

Une deuxième entrée, dénommée « Accès n°2 », permet un accès direct au centre de formation et d'animation. Cette entrée correspond à un flux moyen.

Enfin, le logement des prêtres dispose d'un accès privé et indépendant.

3.3. Schéma fonctionnel général

Le schéma ci-dessous donne un diagramme générique des flux entre les différentes zones du centre de vie paroissiale.

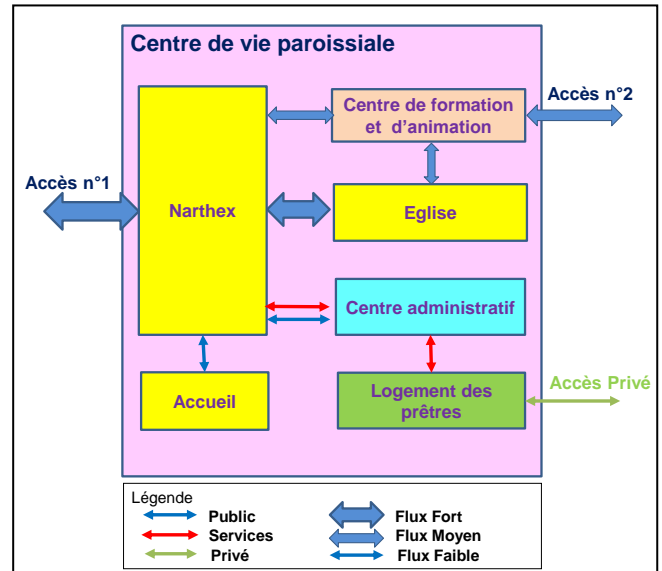


Figure 5 : schéma fonctionnel

3.4. Horaires du site

Le centre de vie paroissiale est généralement ouvert de 8h00 à 19h00.

Dans cette plage horaire, seul l'accès n°1 est normalement en usage pour le public.

Pour des cérémonies ou pour des rencontres particulières, l'église peut être accessible en dehors de ces horaires parfois toute la soirée et toute la nuit pour des adorations par exemple. L'accès n°1 est alors utilisé.

En dehors de la plage horaire normale du site, pour des réunions ou des activités en soirées dans le centre de formation et d'animation, l'accès n°2 est utilisé. Dans ce cas, seuls seront accessibles les locaux nécessaires à ces activités.

3.5. Gestion des accès

Le site est libre d'accès. Il n'y a pas de gardien.

Cependant, toutes les salles sont munies d'un dispositif de fermeture ne permettant l'accès que sous la responsabilité d'une personne autorisée, pour le temps d'une réunion ou d'une activité.

3.6. Gestion des flux d'entrée

Les pics d'affluence sont attendus lors des messes. Les assemblées dominicales ordinaires rassemblent de l'ordre de 400 à 500 personnes. Les grandes assemblées, lors des grandes fêtes du calendrier liturgique, ou pour des événements de la vie de la paroisse, occupent tout l'espace disponible et comptent jusqu'à 800 personnes.

Les rendez-vous du catéchisme peuvent rassembler plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'enfants et leurs accompagnateurs.

De manière générale, les personnes utilisant les locaux du centre de vie paroissiale, pénètrent par l'accès n°1 et se dirigent, au travers du narthex, vers l'église, vers l'accueil ou les services administratifs.

Les réunions ou les conférences ayant lieu en soirée peuvent rassembler jusqu'à 150 personnes. L'entrée se fait alors par l'accès n°2.

3.7. Descriptif fonctionnel

3.7.1. Le narthex – entrée « accès n°1 »

Le narthex dispose de grandes ouvertures vers le parvis avec des ouvertures équivalentes, en regard, vers l'église.

Le narthex est l'espace qui dessert tous les locaux du centre de vie paroissial à l'exception du logement des prêtres.

3.7.2. L'église

En dehors des éléments liturgiques décrits au chapitre suivant, l'église comporte les éléments suivants :

- Une sacristie qui permet aux prêtres et aux servants d'autel de se préparer pour les offices. Cet espace dispose d'un sanitaire privatif. Des moyens de rangement des objets et des vêtements de culte seront prévus ;
- Une pièce de service regroupant les rangements et le point d'eau pour le service de décoration florale, ainsi que des moyens de rangement de matériels nécessaires à l'équipe d'animation liturgique ;
- Le dispositif de sonorisation avec des installations fixes et mobiles qui sera installé

dans un local, commun ou proche de la sacristie ;

- Le dispositif d'éclairage avec des installations fixes et éventuellement mobiles qui sera installé dans un local, commun ou proche de la sacristie.

L'accès à l'église se fait majoritairement par le narthex.

Un deuxième accès vers le centre de formation et d'animation est ouvert lors de certaines célébrations. Il permet en particulier le mouvement d'un groupe d'enfants allant écouter un enseignement dans une salle pendant le temps de la liturgie.

Remarque : l'église doit pouvoir accueillir 800 personnes pour les grandes célébrations alors que les messes dominicales ne rassemblent que quelques centaines de personnes. L'architecture prendra en compte ces données pour proposer une configuration ne conduisant pas à l'impression « d'une église vide » pour les messes dominicales.

3.7.3. L'accueil

La zone d'accueil est à l'entrée du centre paroissial et se compose de trois pièces :

- une pièce principale, avec deux meubles bureaux pour les personnes en charge de recevoir les visiteurs, quelques fauteuils pour attendre confortablement avec l'affichage des différentes informations paroissiales, et des placards pour la documentation à donner ;
- Deux parlours, de type salon, très bien insonorisés, avec une table et quelques fauteuils à destination d'un entretien privé, par exemple pour la rencontre du prêtre avec des fiancés, ou pour l'organisation d'obsèques, avec la famille.

3.7.4. Le centre de formation et d'animation

Le centre de formation et d'animation regroupe l'ensemble des locaux permettant les réunions et les diverses animations qui constituent la vie de la paroisse.

Il comporte :

- 4 salles de réunion, de 30 m² chacune, à usage indifférencié ;

- Une très grande salle de 250 m², modulable en 2 salles de 150m² et 100m², cette deuxième salle étant elle-même modulable en 2 salles de réunions de 50m² ;
 - La grande salle de 150m² peut être organisée en salle de conférence ou en salle de réunion, avec :
 - Une estrade ;
 - Un dispositif permanent de projection et de sonorisation ;
 - Un espace de rangement.
 - La salle de 100m², divisible en 2, permet d'accueillir un groupe pour un repas convivial, à côté de la cuisine permettant de préparer des repas simples.
- Une cuisine dessert directement un des deux espaces de 50m² ;
- Un bloc sanitaire.

L'entrée de ce centre se fait au travers du narthex pour l'accès principal ou au travers de l'accès n°2 en fonction des besoins.

Le centre de formation et d'animation communique également directement avec l'église.

3.7.5. Le centre administratif

Il comporte les locaux suivants :

- Trois bureaux indépendants (un bureau pour l'assistante, un bureau pour le comptable, un bureau pour le service du catéchisme) ;
- Un local de reproduction ;
- Des espaces de rangement nécessaires à l'ensemble des services de la paroisse.

3.7.6. Logement des prêtres

Le logement des prêtres comprend :

- Deux appartements pour les prêtres (bureau, chambre, salle de bain) ;
- Un studio de passage (chambre, salle de bain) ;
- Des locaux communs avec cuisine et salle de séjour ;

- Les garages privatifs prévus par la réglementation.

Ce logement doit être pris en compte dans l'ensemble architectural, avec la nécessité de disposer d'un accès totalement indépendant et d'un accès de service donnant sur les locaux administratifs.

3.7.7. Remarque sur le mobilier du centre de formation et d'animation

L'ensemble du mobilier des salles est constitué de tables et de chaises aisément manipulables d'un modèle unique.

Ces meubles doivent pouvoir être empilés sur des charriots manipulables facilement et que l'on peut ranger dans des placards fermés.

3.7.8. Remarque sur l'équipement informatique

Le WiFi est disponible dans l'ensemble du bâtiment, à l'exception de l'église. Il peut être déconnecté facilement.

Le centre administratif est en plus câblé en câble Ethernet.

3.7.9. Remarque sur le contrôle d'accès et sur la sécurité

Le centre de vie paroissial est équipé d'un système de protection avec :

- Un dispositif de détection d'intrusion par zone, pour les zones non utilisées,
- Un dispositif de détection de départ de feu en fonction des normes applicables.

4. Programme liturgique

4.1. Célébrer en grande assemblée

Pour la paroisse de Montigny-Voisins, un des objectifs principaux est d'accueillir des assemblées de toutes tailles (jusqu'à 800 personnes) tant dehors sur le parvis que dedans en permettant à chacun de participer pleinement. La notion de « participation », en matière de liturgie, prend un sens bien spécifique : comme membre d'une Eglise qui célèbre son Dieu et où Jésus-Christ est présent et agissant, chacun participe en prenant une part active dans le déroulement de la liturgie, au titre de son baptême, en fonction de sa vocation propre (prêtre, diacre, fidèle laïc)⁴.

Ainsi les espaces destinés aux fidèles doivent être « aménagés avec soin, pour que ceux-ci puissent participer comme il se doit, par le regard et par l'esprit, aux célébrations sacrées »⁵. Cette participation active s'exprime aussi par des gestes ou des attitudes différentes au cours de la célébration que la disposition et l'aménagement de l'espace doivent permettre : positions assise, debout ou à genoux, favorisées par l'espacement entre les bancs et leur hauteur.

Dans cette paroisse familiale, sans origines ethniques ou culturelles marquées, mais aux sensibilités individuelles évidemment différentes, rendre les fidèles participants quand ils sont réunis en grande assemblée, suppose que l'église permette un certain déploiement liturgique :

- Pour les processions depuis le parvis où elles se mettent en place, ou depuis le narthex. Elles se dirigent en général vers le chœur (procession d'entrée, procession des offrandes, procession

de communion, imposition des cendres,...) mais pas uniquement, dans le cas du chemin de croix par exemple. De plus, d'un point de vue architectural, la sortie doit être aussi réussie que l'entrée, manifestant l'envoi en mission dans le monde.

- En ménageant de la place autour du chœur de façon à célébrer mariages et funérailles, voire ordinations diaconales qui nécessitent de pouvoir s'allonger dans le chœur.
- Par la musique chantée et instrumentale : l'animateur liturgique, même s'il n'est pas indispensable à la célébration, doit disposer d'un pupitre (qui n'est pas un objet parallèle à l'ambon, ne requérant pas la même dignité) et d'un espace assez large et surélevé permettant d'être vu et entendu facilement par l'assemblée. Il peut être soutenu par une chorale, un orgue, des instrumentistes, dont les emplacements et, le cas échéant, la sonorisation sont à prévoir, en liaison visuelle avec l'animateur. La qualité acoustique de l'édifice doit être soignée, et l'isolation par rapport aux bruits extérieurs y concourt évidemment.
- Par l'usage éventuel d'encens et de cierges.

Pour la conception de l'église, il est donc important de bien comprendre cette participation des fidèles qui n'a rien de commun avec celle de spectateurs devant une scène⁶. Certes, le chœur doit être visible du plus grand nombre, plus élevé que les fidèles, mais sans devenir un podium avec des coulisses. L'enjeu porte sur le recueillement, souvent plus difficile à trouver pour une assemblée de plusieurs centaines de personnes.

4.2. Accueillir largement

4.2.1. Une église accueillante pour les familles

La communauté de Montigny-Voisins rassemble tous les âges de la vie, et la présence de nombreuses familles avec des enfants est appelée à perdurer vu le type d'habitat local. La nouvelle église devra offrir des conditions d'accueil soignées, d'abord en

⁴ Le concile Vatican II recommande particulièrement que les édifices sacrés « se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques et favorisent la participation active des fidèles » (Constitution dogmatique Sacrosanctum concilium – cité SC – n°124). **La Présentation Générale du Missel Romain (PGMR)** précise même que l'architecture de l'église doit être le reflet de l'assemblée chrétienne : « il convient que la disposition générale de l'édifice sacré soit conçue, d'une certaine manière, à l'image de l'assemblée qui s'y réunit, pour permettre une harmonieuse ordonnance de tous ainsi que pour favoriser le juste accomplissement de chaque fonction » (PGMR, 2002, n° 294).

⁵ PGMR n°311.

⁶ Cf. Didier Laroque et Jean-Robert Armogathe, Editorial du dossier Architecture et liturgie, *Communio*, t. 39, 2014, p. 12.

ménageant des circulations larges pour les poussettes et fauteuils roulants qui doivent pouvoir entrer jusque dans le chœur : selon sa disposition et sa distinction de la nef, il doit pouvoir être accessible par un plan incliné.

Certaines cérémonies sont doublées pendant un court temps d'une activité spécialement adaptée aux enfants (3 à 8 ans environ) à l'écoute de la Parole de Dieu : une salle du centre paroissial à proximité immédiate de l'église pourrait les accueillir en limitant le va-et-vient pendant la liturgie.

En dehors de la liturgie eucharistique, les enfants sont conviés à des cérémonies spécifiques d'éveil à la foi ou de catéchèse qui se partagent entre temps de prière dans l'église et activités manuelles dans des salles. L'église doit donc être en mesure d'accueillir ces cérémonies, en évitant notamment une disposition trop figée de l'espace à proximité du chœur (bancs trop lourds, trop imposants).

On sera encore attentif à la qualité d'accueil des personnes handicapées, ainsi qu'aux besoins spécifiques des personnes âgées (ménager une luminosité suffisante dans la nef, éviter toute déclivité trop importante, prévoir une boucle magnétique, etc.).

4.2.2. Une église ouverte aux « chercheurs de Dieu »

En dehors des rassemblements proprement liturgiques, l'église demeure un lieu qui doit être « habité », où chacun doit pouvoir s'arrêter pour la prière personnelle. Certaines personnes préfèrent se confier à la Sainte-Vierge ou à un saint, et aiment à manifester leur prière par le symbole d'un cierge allumé. La présence d'images, qui sont les supports de la piété des fidèles, est importante pour l'Eglise : « L'image du Christ et celles des saints ne sont pas des portraits photographiques. Leur fonction est de nous mener au-delà du simple constat de la réalité, d'éveiller nos sens intérieurs à une nouvelle vision qui nous permette de percevoir l'invisible dans le visible »⁷.

Parmi les images importantes dans une église figurent les croix de consécration dans la nef ainsi que les quatorze stations du chemin de croix devant

lesquelles se déroule une méditation de la Passion du Christ pendant le Carême et en particulier le Vendredi saint.

Ainsi l'architecture devra ménager une place non seulement à la symbolique chrétienne mais aussi à la figuration, aux images de saints en harmonie avec le lieu. Ces images pourront être des peintures, des statues ou des mosaïques, par exemple.

Par ailleurs, la communauté paroissiale évoluera au cours des années, voire des décennies à venir, et souhaitera peut-être faire évoluer l'aménagement de l'église : l'espace intérieur ne doit pas sembler figé.

Lieu d'accueil et de rencontre pour tout homme en quête de sens, l'église informe largement sur les activités proposées, notamment par des panneaux dont les emplacements doivent être pensés en fonction des circulations pour être efficaces, même quand le bâtiment est fermé, en sachant rester discrets pour préserver la beauté du lieu.

4.3. L'église, « un lien entre l'homme et Dieu »

Pour les chrétiens, l'église est le lieu qui permet la participation de tous à la liturgie, c'est-à-dire l'œuvre du salut de l'humanité accomplie par Jésus-Christ.

4.3.1. Une église « tente de la rencontre » visible de tous

Si le bâtiment admet tout matériau, toute forme, toute décoration, tout changement rendu possible par « les progrès de la technique » (SC 122), il doit avant tout manifester « le respect et l'honneur » dus aux rites qui y sont célébrés (cf. SC 123). De nombreux paroissiens ont reformulé cette exigence par le mot **élévation** : dynamique, ce terme signifie aussi bien les dispositions intérieures que l'église doit susciter, que ses caractéristiques extérieures la rendant facilement identifiable.

Ainsi, l'église doit être repérable de jour comme de nuit par rapport au reste des bâtiments du centre paroissial, mais aussi par rapport aux autres constructions du quartier quel que soit le chemin par lequel on l'approche. Cela suppose l'utilisation d'une grammaire architecturale simple et connue de tous, comme un clocher, avec les emplacements prévus pour au moins deux cloches, ou des éléments de

⁷ Joseph RATZINGER, *L'esprit de la liturgie*, Ad Solem, Genève, 2001, p. 109.

décor extérieurs signifiants (croix, statues, mosaïques, etc....).

En fonction des contraintes imposées par l'aménagement de la Remise, l'extérieur de l'église doit aussi ménager un large espace disponible comme parvis. Celui-ci est nécessaire pour les cérémonies qui peuvent s'y tenir (début des processions, feu de la Vigile pascale...) mais aussi pour le rassemblement et la rencontre des fidèles lors des célébrations ou d'événements paroissiaux festifs.

L'entrée vers l'église sera conçue comme un espace de transition entre l'extérieur et l'intérieur, bénéficiant d'un narthex, symbole de la grâce divine déjà offerte à ceux qui ne croient pas et qui fait avancer vers le Christ ceux qui l'ont reconnu. Ainsi, il n'est pas nécessaire que les gens voient ce qui se passe à l'intérieur mais il est surtout indispensable qu'ils aient envie d'entrer. La porte principale doit ouvrir largement, mais aussi facilement, vers l'intérieur de l'église.

4.3.2. Une église, porte d'entrée à la vie de l'Esprit : lieu du baptême

Traditionnellement, la porte d'entrée est associée au premier des sacrements de l'initiation chrétienne, le baptême. C'est à l'extérieur, sur le parvis, que sont réalisés les rites signifiant l'appel à entrer dans la communauté chrétienne, notamment le signe de croix. Les fidèles rassemblés doivent pouvoir s'y tenir et participer activement à ces rites, en particulier en les entendant de manière convenable.

C'est à l'entrée que se trouve, encore dans nos deux églises de campagne, le baptistère, lieu du baptême du nouveau-né ou du catéchumène.

Le baptistère sera aménagé de préférence à l'entrée de l'église, plutôt que dans le narthex, dans un lieu facilement accessible, autour duquel une assemblée parfois assez nombreuse pourra commodément se tenir. Ce baptistère doit être d'une taille suffisante pour célébrer par immersion pour un petit enfant ou par aspersion, dans un matériau noble et adapté à l'eau.

En entrant dans l'église, la présence de bénitiers invite aussi les fidèles à se rappeler leur propre baptême, en traçant sur eux le signe de la croix avec de l'eau bénite.

Le baptême est ainsi la porte d'entrée dans la vie de l'Eglise. Comme le rappelle le concile Vatican II, le baptême rend tout baptisé participant de l'unique sacerdoce du Christ, le revêtant du « sacerdoce commun des fidèles » qui le « délègue pour le culte chrétien » (Constitution dogmatique *Lumen Gentium* - LG - n°10-11). Ainsi en partant de l'entrée de l'église, le fidèle doit pouvoir se diriger vers l'autel par une allée principale qui figure le chemin qu'il est invité à prendre pour marcher vers le Christ.

Si, une belle et antique tradition chrétienne a consisté à orienter les églises vers l'Est, du côté du soleil levant, pour signifier cette rencontre avec le Christ, ce repère spatial ne s'impose plus et ne sera pas repris pour ce nouveau centre de vie paroissiale compte tenu de l'implantation du site. Il convient surtout d'exprimer la polarisation de l'assemblée vers le Christ dans la conception du chœur de l'église.

4.4. Au cœur de l'Eglise, l'Eucharistie

En réfléchissant sur la forme que devrait prendre une église aujourd'hui, Louis Bouyer rassemblait en quelques mots l'originalité du culte chrétien : « en lisant la Parole de Dieu et en priant en réponse à cette Parole, nous sommes attirés vers l'autel, table du banquet eucharistique [...] image de la Jérusalem céleste »⁸.

Il distinguait donc trois éléments structurants du « sanctuaire » d'une église chrétienne, que l'on appelle plus couramment son « chœur »⁹ :

- L'ambon, lieu de la proclamation de la Parole de Dieu ;
- L'autel « autour duquel tous doivent se rassembler en réponse à la Parole »¹⁰ ;
- La parousie¹¹, c'est-à-dire l'attente du retour du Christ, qui oriente aussi la prière au sens où

⁸ Louis Bouyer, *Architecture et liturgie*, Cerf, Paris, 2009, p. 79.

⁹ « Le sanctuaire est le lieu où se dresse l'autel, où est proclamée la Parole de Dieu, et où le prêtre, le diacre et les autres ministres exercent leurs fonctions. Il convient qu'il se distingue de la nef de l'église par une certaine élévation soit par une structure et une ornementation particulières. Il doit être d'une taille suffisante pour que la célébration de l'Eucharistie puisse être accomplie et vue commodément », PGMR n° 295.

¹⁰ Louis Bouyer, *Architecture et liturgie*, p. 81.

elle interdit à l'assemblée de se refermer sur elle-même.

Le concile Vatican II a ensuite associé de manière désormais indéfectible l'ambon et l'autel en utilisant à plusieurs reprises l'expression « table de la parole de Dieu comme du Corps du Christ »¹².

Le chœur où se tient le célébrant qui préside l'assemblée, quoique distinct de la nef où sont les fidèles, doit être conçu dans une certaine continuité de celle-ci, dans une disposition qui manifeste l'unité profonde de l'Eglise et non pas en séparant le chœur de la nef¹³. Le traitement de la lumière peut contribuer à montrer cette unité.

A ces éléments, s'ajoute la présence d'un tabernacle.

4.4.1. L'ambon

L'ambon est donc un foyer essentiel du chœur. C'est le lieu de la proclamation de la Parole de Dieu autour de laïcs qui lui prêtent leur voix comme ministres extraordinaires puis du diacre ou du prêtre qui lit l'Evangile et commente les Ecritures.

Il doit donc être fixe¹⁴, tourné vers l'assemblée et en harmonie avec le second foyer du sanctuaire qu'est l'autel. Il est notamment mis en valeur par la lumière.

4.4.2. L'autel

Dans *L'esprit de la liturgie* Joseph Ratzinger développe la pensée de Louis Bouyer à propos de l'autel : « Dans l'église, l'autel est le nouveau point focal de la liturgie [...]. L'Eucharistie nous donne accès à la liturgie céleste, elle est l'acte par lequel l'adoration éternelle de Jésus-Christ nous est rendue présente, ici-bas. L'autel ouvre ainsi le ciel à la communauté rassemblée, ou plutôt conduit celle-ci, au-delà d'elle-même, dans la communauté de tous les saints. L'autel est pour ainsi dire une ouverture dans le ciel ; bien loin de fermer l'espace de l'église, il

permet à la fois l'entrée de celui qui est l'Orient [Jésus-Christ] dans la communauté rassemblée et l'échappée de celle-ci hors de la prison de ce monde »¹⁵.

Selon les normes actuelles, l'autel est séparé du mur de manière à pouvoir en faire le tour et à y célébrer en direction du peuple¹⁶. L'orientation de l'assemblée vers son Seigneur est ainsi bien signifiée d'un point de vue théologique et spirituel par la position visible du célébrant à l'autel, comme du lecteur à l'ambon.

L'autel est éclairé par des cierges qui peuvent être disposés sur l'autel ou à côté, et, pendant le temps pascal, par un cierge pascal qui doit être particulièrement mis en valeur.

Pour poser les objets liturgiques nécessaires à la célébration de la messe avant et après leur emploi (missel, calices, ciboires, burettes etc.), une crédence est à prévoir non loin de l'autel, facilement accessible aux servants d'autel.

4.4.3. Le siège de présidence

La place du siège de présidence doit être prévue non loin de l'autel ; selon les normes en vigueur « l'endroit le mieux indiqué est à l'extrémité du sanctuaire et tourné vers le peuple¹⁷ », sans distance excessive entre le prêtre et l'assemblée. Mais d'autres emplacements peuvent être réfléchis, face à l'autel, ou sur le côté, afin de ne pas séparer des fidèles celui qui en préside l'assemblée. Il faut aussi prévoir la place de diacres et de prêtres concélébrants éventuels, ainsi que de servants d'autels qui peuvent être nombreux (de 2 à une dizaine pour les plus grandes célébrations).

4.4.4. Le tabernacle

La tradition catholique prévoit de conserver des hosties consacrées dans un tabernacle afin de porter la communion aux malades, et en vue de favoriser l'adoration personnelle ou communautaire de l'Eucharistie. Le tabernacle est par excellence le lieu de la présence réelle de Dieu dans l'église. Sa place et

¹¹ Parousie : retour du Christ dans la gloire à la fin des temps selon la foi chrétienne.

¹² « *Ex mensa tam verbi Dei quam Corporis Christi* », *Dei Verbum* 21. Le terme est toujours employé au singulier par le Concile : cf. *Presbyterorum ordinis* 18, *Perfectae caritatis* 6.

¹³ PGMR n°294.

¹⁴ PGMR n°309.

¹⁵ Joseph RATZINGER, *L'esprit de la liturgie*, Ad Solem, Genève, 2001, p. 59-60.

¹⁶ PGMR n°299.

¹⁷ PGMR n°310.

sa forme doivent être réfléchies en fonction des autres modalités de cette présence, évoquées notamment au n°7 de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* du Concile Vatican II. La présence du Saint-Sacrement est signalée par une lampe, bougie ou lumière électrique.

Par ailleurs, le tabernacle respectera les prescriptions du *Code de Droit Canonique*¹⁸. Il sera donc situé dans un lieu sûr, distinct du lieu de célébration, sans être trop éloigné ni séparé de l'autel auquel il est intimement lié. Il doit aussi être rapidement visible de celui qui entre dans l'église pour s'y recueillir. Selon le souhait de nombreux paroissiens, il faut qu'il soit situé dans un oratoire spécifique qui permette le recueillement personnel¹⁹ ainsi qu'une célébration pour une assemblée plus restreinte, par exemple lors d'une messe de semaine.

4.5. Ménager des chemins intérieurs vers Dieu

4.5.1. Prière intime - oratoire

Si l'église est conçue pour accueillir une large assemblée, elle doit aussi pouvoir accueillir le fidèle ou le passant en quête de silence et de paix intérieure. Ce lieu favorisera la mise en présence à Dieu.

De nombreux paroissiens associent cette intériorité à **la lumière**, notamment celle qui est colorée par les vitraux, ou au clair-obscur propice au recueillement.

Ils expriment aussi une attention forte au **silence** par rapport aux bruits extérieurs. Ce point devra faire l'objet d'un traitement particulier dans une église située en bordure d'un axe de grande circulation locale.

Beaucoup soulignent encore la nécessaire **beauté** du lieu conjuguant lignes harmonieuses, matériaux nobles, ou encore intégration d'œuvres d'art et de compositions florales au fil du temps.

¹⁸ *Code de Droit Canonique*, 1983, Canon 938 - § 2 : « Le tabernacle dans lequel la très sainte Eucharistie est conservée sera placé en un endroit de l'église ou de l'oratoire remarquable, visible, convenablement décoré et adapté à la prière.

¹⁹ PGMR n° 314.

4.5.2. Sacrement de réconciliation - confessionnal

Pour l'Église, la restauration de l'intimité avec Dieu passe aussi par le sacrement de réconciliation qui renouvelle le lien créé par le baptême. Il est donc important qu'un espace spécifique soit dédié à ce sacrement dans l'église. Au-delà des normes liturgiques en vigueur²⁰, quelques repères fondamentaux doivent guider la conception et l'aménagement de cet espace²¹ :

- Ce sacrement est par excellence celui de l'actualisation du baptême face à la mort du péché. Par conséquent, il faut chercher à rendre perceptible cette dimension baptismale fondamentale, soit par l'articulation de cet espace avec le baptistère (à l'entrée de l'église ou dans le narthex), soit plus simplement par sa décoration ; à ce lien entre baptême et réconciliation s'ajoute un lien particulier entre le sacrement de réconciliation et l'Eucharistie, sacrement de l'amour.
- Le lieu devra conjuguer ouverture et discrétion, et permettre de donner aux signes d'accueil et de pardon toute leur valeur expressive ; il devra aussi permettre la lecture de la Parole de Dieu, et une diversité d'attitudes (debout, assis ou à genoux) pour le fidèle comme pour le célébrant.
- Loin d'être un endroit confiné d'où l'on sort pour repartir au plus vite, le lieu devra manifester la dimension ecclésiale de ce sacrement, y compris lorsqu'il est célébré de manière individuelle, en favorisant le cheminement du pénitent dans l'église.

²⁰ Cf. *Célébrer la Pénitence et la Réconciliation, nouveau rituel*, 1991, p. 30, cf. *Ordo Paenitentiae*, n. 12 ; le rituel renvoie au *Code de Droit Canonique*, 1983 : Canon 964 § 1. « Pour entendre les confessions sacramentelles, le lieu propre est l'église ou l'oratoire. § 2. En ce qui concerne le confessionnal, la conférence des Évêques établira des règles, en prévoyant toutefois qu'il y ait toujours dans un endroit bien visible des confessionnaux munis d'une grille fixe séparant le pénitent du confesseur et dont les fidèles qui le désirent puissent librement user. § 3. Les confessions ne seront pas entendues en dehors du confessionnal, à moins d'une juste cause ».

²¹ Cf. Patrick PRETOT, « Des lieux pour célébrer le sacrement de pénitence et réconciliation », in *Faire pénitence, se laisser réconcilier, Le sacrement comme chemin de prière*, Cerf, 2013.

5. Synthèse des locaux

Le projet de Nouveau Centre de Vie Paroissiale occupera une surface de 2.000 m² SPC (Surface de Plancher des Constructions²²).

Dans les tableaux ci-dessous, les surfaces indiquées sont des « surfaces utiles ». Le total des surfaces utiles est légèrement supérieur à 1.820 m², valeur qui correspond aux 2.000 m² SPC annoncés pour le projet.

Le centre de vie paroissiale devra respecter les exigences suivantes en termes de « niveau de finition » :

- Niveau « économique » (éco) : matériaux avec des revêtements économiques ;
- Niveau « soigné » : matériaux avec des revêtements soignés (PVC pour les sols, murs peints et faux plafond pour l'insonorisation) ;
- Niveau « très soigné » : matériaux nobles pour les sols, murs et plafond, acoustique et éclairage particulièrement étudiés à proposer dans le cadre du projet architectural.

5.1. Narthex

Elément	Surface	Niveau finition
Narthex	100 m ²	très soigné

5.2. Eglise

Elément	Surface	Niveau finition
Eglise de capacité 800 places, dont oratoire	900 m ²	très soigné
Sacristie (avec sanitaire)	25 m ²	soigné
Pièce de service avec point d'eau	10 m ²	éco

Remarque : les éléments de mobilier (liturgique, bancs, ...) pourront être intégrés dans le projet principal ou faire l'objet d'un ou de plusieurs projets séparés en fonction des propositions reçues et de la décision du Maître d'œuvre.

5.3. Accueil

Elément	Surface	Niveau finition
Pièce d'accueil	40 m ²	soigné
Parloir n ^{os} 1, 2 (insonorisé)	2 x 15 m ²	soigné

5.4. Centre de formation et d'animation

Elément	Surface	Niveau finition
Salles de réunion n ^{os} 1,2, 3, 4	4 x 30 m ²	soigné
Salles de réunion n ^{os} 5 et 6	2 x 50 m ²	soigné
Cuisine (contigüe salle n°6)	20 m ²	soigné
Salle de réunion n°7	150 m ²	soigné
Bloc Sanitaires	25 m ²	éco
Rangements	20 m ²	éco
Circulation	40 m ²	soigné

5.5. Centre administratif

Elément	Surface	Niveau finition
Bureaux n ^{os} 1, 2, 3	3 x 15 m ²	soigné
Local reproduction et rangements	25 m ²	éco
Circulation	7 m ²	soigné

²² Unité de calcul des surfaces de constructions créée par l'ordonnance no 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme et le décret no 2011-2054 du 29 décembre 2011. Cette unité SPC se substitue à l'ancienne unité SHON (Surface Hors Œuvre Nette).

5.6. Logement des prêtres

Elément	Surface	Niveau finition
Appartements n°1, 2	2 x 45 m ²	soigné
Studio	20 m ²	soigné
Cuisine et salle commune	45 m ²	soigné
Divers et circulation	15 m ²	soigné
Garage	A définir	

6. Autres éléments

6.1. Parking

Ce thème est associé à la discussion sur l'emplacement géographique. La prévision en termes de places de parking se fera sur la base suivante :

- Le besoin propre de la paroisse est estimé à 100 places,
- Les plus grandes célébrations pourront occasionner un afflux exceptionnel supplémentaire de 100 véhicules qui seront stationnés sur l'espace public.

6.2. Coût estimé du projet

A ce jour, le coût global du projet est estimé à 7,5 millions d'euros. Il comporte l'achat du terrain à la CASQY, l'ensemble des honoraires de l'architecte et des bureaux d'études, la construction des bâtiments et le mobilier.

Le financement sera essentiellement apporté par l'Association Diocésaine de Versailles, les Chantiers du Cardinal et la vente de quelques locaux de la paroisse (presbytère et bureaux et salles de réunion de Montigny, Eglise Saint Pierre du Lac). Une collecte de fonds sera également organisée.